



## LISTE DES DELIBERATIONS

### du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 Décembre 2023

L'an deux-mil vingt-trois, le 11 Décembre 2023,  
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15                      Présents : 13                      Votants : 13

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusés : Mme HERBRETEAU Joëlle, Mme GIRAUDEAU Amandine

Mr BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 octobre 2023.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, une réforme des règles de publicité des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, prévoit les éléments suivants :

- Le compte rendu des séances de conseil est supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance
- Le procès-verbal des séances est expressément détaillé
- Le recueil des actes administratifs des collectivités territoriales est supprimé
- Le procès-verbal de la séance est mis en ligne après l'approbation de celui-ci à la séance suivante

## DELIBERATIONS

**2023-12-01 – Convention prestation paie à façon dématérialisée via une saisie web assurée par le Centre de Gestion de la Vendée**  
Approuvée à l'unanimité

**2023-12-02 – Vote d'une subvention complémentaire au CCAS**  
Approuvée à l'unanimité

**2023-12-03 – SyDEV – Travaux neuf d'éclairage Lotissement Les Brosses 1**  
Approuvée à l'unanimité

**2023-12-04 – SyDEV – Rénovation des luminaires boules de première génération**  
Approuvée à l'unanimité

**2023-12-05 – Budget Principal : DM n°2**  
Approuvée à l'unanimité